

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 213 accordant un congé de convalescence de trois mois à M. de Gaillande, ingénieur principal de 4e classe des travaux publics des colonies

n° 213

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 mars 1938

Numéro JO  
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro  
31 mars 1938

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à Al. de Gaillande (Maurice), ingénieur principal de 4e classe du cadre général des travaux publics des colonies.